

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

## du CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 18 OCTOBRE 2024**

- L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le douze octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil

- 

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1er adjoint, Mme Fanny FROGER, 2ème adjointe (représentant Mme Sophie CHAMPION), Mme Odile BEAUPÉRIN, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD (représentant M. Patrice DELAUNAY), Mme Nathalie PELÉ (représentant M. Bernard BROCHARD), M. Sébastien BRÉGEON, Mme Sophie ÉMAURÉ, M. Philippe ALLAIN et Mme Angélique PINEAU.

Étaient excusés : M. Patrice DELAUNAY, 3ème adjoint (représenté par M. Christophe RICHARD), Mme Sophie CHAMPION (représentée par Mme Fanny FROGER), M. Bernard BROCHARD (représenté par Mme Nathalie PELÉ).

- Secrétaire de séance : M. Sébastien BRÉGEON
- 
- 
- Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :
-

Délibération n°	OBJET	VOTE du CONSEIL MUNICIPAL
2024-048	Collecte des déchets d’emballages ménagers hors foyer – Conventions de groupement avec CITEO	Approuvé à l’unanimité
2024-049	Dépannages éclairage public – Versement fonds de concours au SIEML	Approuvé à l’unanimité
2024-050	Mise à disposition de l’école publique de la Vallonnerie au profit de l’APEA – Animation « Jeux de société »	Approuvé à l’unanimité
2024-051	Commission Locale d’évaluation des transferts de charge – Approbation du rapport du 30/09/2024	Approuvé à l’unanimité
2024-052	Personnel communal – Modificaton du tableau des effectifs	Approuvé à l’unanimité

Séance levée à 21h 10

Diffusion :

- Panneaux d’affichage municipaux de la Mairie
- Site internet de la commune : <https://www.nuaille.com>

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la commune

et en obtenir une copie en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.